

NOTE A LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. Les audiences publiques se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Une **procédure d'accréditation** est en vigueur pour les **représentants des médias**. Les détails de cette procédure sont fournis dans l'avis aux médias accompagnant le présent communiqué de presse.

3. Les visiteurs individuels (représentants du corps diplomatique et membres du public) ne font pas l'objet d'une procédure d'admission. En revanche, les **groupes de plus de cinq personnes** sont priés de **s'annoncer au préalable** en remplissant le formulaire mis à leur disposition sur le site Internet de la Cour (à droite de l'écran cliquer sur «Assister à une audience» sous Calendrier, puis sur «formulaire en ligne» sous Admission des groupes).

4. Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour, avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)